



## Edito du Maire

A Marnes, l'année 2015 s'est dans l'ensemble bien passée ; nous avons eu des décès qui nous ont tous peiné, mais aussi deux naissances et des nouvelles familles, si bien que la population continue de légèrement augmenter.

Comme témoignage de notre dynamisme, je citerai deux manifestations récentes.

Un téléthon 2015 particulièrement réussi dans lequel toutes les associations de Marnes se sont retrouvées dans un même projet, chacune ayant pu apporter un élément qui lui soit propre, et un goûter de Noël où presque tous les enfants de Marnes ont pu se retrouver, au nombre de 23, dans une ambiance agréable réunissant toutes les générations.

J'adresse mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce que la Commune de Marnes soit bien vivante : aux employés municipaux, aux bénévoles des associations, aux membres du CCAS, aux conseillers municipaux et façon plus large, à tous les habitants.

Et en 2016, la vie continue !

Grâce à la bonne santé financière de la commune, les travaux que nous avons en projet pourront se réaliser sans alourdissement de la fiscalité.

J'adresse à tous mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

## Numéros utiles

- Communauté de communes du Thouarsais : 05.49.66.77.00
- L'office de Tourisme de Moncontour : 05.49.98.94.94
- L'office de Tourisme Thouars : 05.49.66.17.65
- Chenil de Pompois : 06.75.38.06.88
- Pôle emploi, 5 Rue Anne Desrays : 39 49
- Radio RVO : 05.49.70.81.18
- N° d'urgence SIVEER (eau) : 05.49.61.16.90
- N° dépannage SEOLIS (électricité) : 0 969 321 411
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Appel d'urgence Européen : 112
- Sans abris : 115

MAIRIE - 13, Grand'Rue - 79600 MARNES

☎ : 05 49 67 41 05

✉ : [mairie.marnes@thouars-communaute.fr](mailto:mairie.marnes@thouars-communaute.fr)

Site de la commune : [www.marnes.fr](http://www.marnes.fr)

### Heures d'ouverture

Mardi et vendredi : 9h - 12h30

Mercredi : 14h - 18h

**Réunion publique  
sur l'aménagement de la  
traversée du bourg  
Vendredi 4 mars 2016  
18 h**

---

# LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

---

➤ Les travaux d'aménagement de l'atelier se sont poursuivis par la pose d'une porte sécurisée et de détecteurs de présence, l'installation d'étagères et d'un bac de rétention pour les produits chimiques.



➤ Dans le cimetière, il a été construit une plate-forme comportant trois casiers afin de rassembler les déchets provenant des tombes : déchets verts, plastiques et pots en terre

➤ Une grille garde-corps a été installée sur le mur en face de la mairie en bordure de la future terrasse.

➤ Dans le respect de la réglementation en matière d'hygiène, des sanitaires et une douche ont été mis à disposition des employés communaux dans l'ancien logement des instituteurs.

➤ Un caniveau en éléments préfabriqués a été posé rue de l'église.

---

## LES PROJETS



➤ Les travaux d'aménagement de l'esplanade de la mairie vont être achevés au printemps 2016. Ces travaux dont l'objectif est de rendre le lieu plus accessible et plus accueillant, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture. Ils seront engagés dès l'octroi de cette subvention et réalisés par l'entreprise MRV pour un montant de 22 874 €. H.T.

➤ Le bureau d'études AREA a réalisé une esquisse du projet de la traversée du bourg et de l'aménagement des espaces publics. Après consultation de la population et des services compétents (Réseaux, ABF, ...), AREA va mettre au point un avant-projet chiffré compatible avec les possibilités financières de la commune. Un projet définitif devrait voir le jour dans le courant de l'année 2016.

➤ Pour les établissements et installations recevant du public, la loi rend obligatoire l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite (PMR). La commune de Marnes s'est engagée à réaliser des travaux dans un délai de 3 ans sur les sites de la mairie, de la salle Gilles Baudron et du cimetière, de 6 ans sur le site de l'église.

➤ Des travaux de réfection de voirie sont programmés rue de la Grève et sur d'autres portions si le budget le permet.

➤ Un caniveau sera posé impasse du Gué.



La période d'hiver est fixée  
du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai.

La caution est fixée à 200 €  
pour l'année 2016.

### Tarifs des locations de la salle Gilles BAUDRON

Activités	Résidents	Hors commune
Vin d'honneur	40 €	75 €
Utilisation week-end été	80 €	95 €
Utilisation week-end hiver	120 €	135 €

---

## TELETHON 2015

Une somme de 1 038 € a été versée par la commune au Téléthon cette année. Ce montant, en hausse de 30 % par rapport à l'année passée, est certainement le fruit du rassemblement des six associations (ACCA, ACPG-CATM, Comité des Fêtes, Florilège, La Divine Marnoise, L'Amitié Marnoise) autour du Comité des Fêtes, sans oublier la mairie qui a apporté son aide dans l'organisation.

Un bon bilan qui situe notre commune parmi les plus généreuses du département, par rapport à son nombre d'habitants.

Chacune a ainsi, à sa façon, participé à la réussite de cet événement : fabrication et apport d'objets divers, confection de gâteaux, cuisson de pain au four à bois, contribution à la préparation du repas pour la cinquantaine de convives.

Une aussi bonne recette est souhaitée pour l'édition 2016, la 30ème.



---

## COMMISSION HYDRAULIQUE

Dans le but de recenser les nombreux ouvrages hydrauliques, la commission hydraulique a effectué des visites chez les propriétaires de moulins au printemps 2015. Ces visites ont permis d'inventorier un total de 42 ouvrages (pelles clapets, pelles guillotines, déversoirs, batardeaux) et de noter leur état, qui va de bon à médiocre. Les différents problèmes rencontrés par les propriétaires font ressortir le besoin d'une meilleure coordination dans la gestion des niveaux, surtout aux périodes de crue et de sécheresse.

Une synthèse de ces différentes observations a été rédigée et présentée lors d'une réunion publique le 21 janvier 2016.

Suite aux visites, les pelles du moulin de la Haie ont été réparées et des travaux de nettoyage en aval du moulin de la Gargouille ont été réalisés.

---

## TERRE SAIN

L'adhésion de la commune à la Charte Terre Saine « votre commune sans pesticides » va entraîner une modification des pratiques de gestion des espaces communaux. Cette démarche anticipe l'interdiction totale des pesticides prévue par la Loi, sur les espaces verts des collectivités, pour la fin 2016, et pour les particuliers dès 2019.

Parmi les actions envisagées pour réduire l'utilisation des herbicides sur la voie publique, le fleurissement des pieds de murs prône le « Planter plutôt que désherber » et « remplacer des herbes subies par des plantes choisies ». Car de nombreuses espèces peuvent vivre et s'épanouir dans des endroits à priori hostiles (fissures, anfractuosités). Une expérience de plantation et de semis de graines fournies par la Communauté de Communes est en cours rue du Poiron et passage du lavoir. Les habitants sont invités également à participer à la végétalisation de l'espace public, en procédant de la sorte devant leur propriété.



Photos anciennes de fermes (élevage).

## Légumes Oubliés

Panais, topinambours, crosnes, rutabagas, carottes colorées, navets, salsifis, potimarrons...

Ces légumes anciens ne sont pas si oubliés que cela... De grands chefs les ont remis aux goûts du jour, comme Alain Passard (L'Arpège) dans le 7ème arrondissement à Paris qui les cultive dans son propre potager près du Mans.

Ces chefs les ont fait connaître à un plus large public en vantant leurs qualités gustatives à travers les émissions de télévision sur la gastronomie.

Les particuliers font de plus en plus confiance à ces légumes qui expriment un retour aux sources, une valeur de plus en plus forte parmi les consommateurs surtout par temps de crise.

Enfin ces "Vieux" légumes nécessitent moins de pesticides et sont source de bienfaits pour la santé.

### Soupe de légumes oubliés. Tartine gratinée au Parmesan

Pour 6 personnes :

- 300 g de carottes
- 300 g de rutabagas
- 300 g de panais
- 300 g de navets
- 1 oignon
- 2 gousses d'Ail
- 1 clou de Girofle
- 6 belles tranches de lard fumé
- 6 tranches de pain
- 150 g de parmesan
- 2 cuillerées à soupe d'huile d'olive
- Sel, poivre

Préparations :

- Epluchez tout les légumes et coupez-les en petits dés.
- Coupez les tranches de lard en petits lardons.
- Dans une cocotte en fonte, faites chauffer l'huile d'olive, mettez les lardons, remuez, égouttez et réservez.
- Mettez les légumes et mélangez sans cesse pendant deux minutes. Salez et poivrez, ajoutez le clou de girofle et les lardons
- Ajoutez l'eau de manière à couvrir les légumes et laissez mijoter une heure
- Vous pouvez servir cette soupe avec une tartine de pain sur laquelle vous aurez gratinés des copeaux de parmesan.



### Dates à retenir

Date	Événement	Organisateur
27 février à 9 h	Atelier Patrimoine	La Commune
27 février à 17 h 30	Spectacle (Les Gens de Cherves)	L'Amitié Marnoise
19 mars	Banquet des chasseurs	ACCA
31 mars	Repas des adhérents	L'Amitié Marnoise
3 avril	Vide grenier	Comité des fêtes
10 mai	Mini-Loto	L'Amitié Marnoise
29 mai	Spectacles en itinérance	La Commune et Associations
23 juin	Pique nique	L'Amitié Marnoise
3 juillet	Concours de pétanque	AAPMA La Divine Marnoise
24 juillet	Pique nique	Comité des fêtes
28 août	Journée Four à Pain	Florilège
24 septembre	Concours de belote	Comité des fêtes
15 octobre	Troc'plantes	Florilège
23 octobre	Loto	Comité des fêtes
5 novembre	Repas des adhérents	Comité des fêtes
12 novembre	Loto	AAPMA La Divine Marnoise

Bon appétit

### Déchèteries

Horaires d'ouverture

Borcq/Airvault «Les Plantons»

☎ : 05.49.63.91.35

lundi-mercredi-vendredi  
de 13h45 à 18h30

Samedi

de 8h45 à 12h15

et de 13h45 à 18h30

Thouars «Grand Rose»

☎: 05.49.68.15.24

Du lundi au samedi

de 8h45 à 12h15

et de 13h45 à 18h30

**Collecte des poubelles le  
mercredi matin**

# FAIRE SON COMPOST



Composter permet de recycler les déchets du jardin et de la maison pour les transformer en matière organique indispensable au bon développement des plantes.

## Processus de compostage

Les matières organiques mises en tas sont transformées, en présence **d'oxygène** et **d'eau**, par des micro-organismes en humus. Au bout du processus, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr qui a une agréable odeur de terre de forêt, une couleur foncée et une structure grumeleuse.

## Quels déchets pour le compost ?

### Les déchets de cuisine

épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, filtre en papier, pain, fruits et légumes abîmés, etc ....

### Les déchets de jardin

tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branches broyées, etc ...

### Les déchets de maison

mouchoirs en papier, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, carton, plantes d'intérieur, etc ....

**Réduire les déchets en petits morceaux pour faciliter le mélange et favoriser la décomposition.**

## Comment faire son compostage ?



Compostage en silo  
pour les petits volumes



Compostage en tas  
pour les grands espaces

Où ?	Exposition semi-ombragée, abrité du vent et facilement accessible	Exposition semi-ombragée, à même la terre et dans un coin du jardin.
Composition	Superposer des couches successives de matières humides et de matières sèches dans les mêmes proportions.	Superposer des couches successives de divers matériaux. Arroser chaque nouvelle couche. Terminer le tas par de l'herbe sèche, paille, feuilles mortes. Recouvrir de terre de jardin et d'une bâche en cas de fréquentes pluies.
Aérer le compost	Le 1er mélange s'effectue après 3 semaines puis, à chaque apport, mélanger avec les couches précédentes.	Retourner le compost une fois par mois en le déplaçant d'un mètre.
Contrôler l'humidité	Au toucher, vérifier régulièrement l'humidité. Arroser ou ajouter des déchets humides si c'est sec. Attention aux excès d'humidité !	Arroser si le tas est sec
Maturité	3 à 6 mois au printemps/ été 6 à 9 mois en automne/hiver	8 à 15 mois suivant la taille du tas de compost

# Comment désherber sans utiliser de désherbant chimique

Existe-t-il une méthode douce pour **désherber** ? Voici quelques astuces et conseils pour débarrasser les petites surfaces comme les plus grandes des herbes envahissantes, **sans bouleverser l'équilibre et la faune** du sol et **polluer** son sol.

## Les méthodes préventives

Le mieux avant de désherber est d'éviter l'installation des mauvaises herbes. Pour cela, rien de plus simple : biner régulièrement votre terrain pour stopper la germination si vous avez un petit jardin.

Eco-astuce : pour préparer un terrain en vue de la création d'un potager, récupérez de vieux tapis ou des cartons et placez-les directement sur le gazon à la fin de l'été. Laissez-les en place jusqu'au moment de planter. Quand vous les enlèverez, vous constaterez que le terrain est presque prêt à l'emploi : ratissé par les vers de terre et exempt de mauvaises herbes.

## Comment bien désherber ?

Il faut avant tout savoir de quel type de plantes il s'agit car il suffira d'arracher la partie aérienne des herbes annuelles pour les faire mourir (mourons, amarantes, séneçons et chénopodes). Alors que toute la racine des vivaces devrait être retirée sans être cassée, au risque de la voir repousser..

Eco-astuce : Sur les grandes surfaces, pratiquez un faux semis. Préparez la terre comme si vous alliez semer, mais attendez 2 semaines avant le semis. Entre temps, les graines des mauvaises herbes auront levé et il ne vous restera plus qu'à sarcler pour vous débarrasser de ces jeunes pousses.

## Quels outils pour désherber ?

A la main, avec un vieux couteau de cuisine ou un outil adapté. On emploiera le désherbeur thermique sur les surfaces dallées ou gravillonnées, en terrasse, et là où la terre est difficile d'accès et où déterrer est difficile.

Eco-astuce : Versez de l'eau bouillante sur les mauvaises herbes coincées entre les dalles. Recyclez votre eau de cuisson !

## Quand désherber ?

Au printemps et en été, avant la montée des plantes en graines. Laissez-les sortir et griller au soleil quelques jours puis ratissez avec soin, elles seront d'autant plus faciles à désherber. On pourra attaquer le désherbage thermique dès la fin de l'hiver. En fonction du cycle lunaire, on désherbait de préférence en lune descendante. Quoi qu'il en soit, il faut absolument éviter la mise à graine des mauvaises herbes, sinon tout votre travail n'aura servi à rien.

## Prévenir toute nouvelle invasion

Une fois fait un premier désherbage "en grand", il s'agit de ne pas recommencer tous les mois, pour cela ne laissez pas la terre nue au pied et entre les plantations.

Pensez :

- aux plantes couvre-sol (sédum, lierre, véronique, heuchère)
- au paillis naturel (paille, de l'écorce, des copeaux de bois, du gravier) ou synthétique comme une toile de paillage en polypropylène.
- aux engrais verts (colza, trèfle incarnat, moutarde blanche, phacélie, sarrasin, luzerne, navette perko) : ils occuperont les plus grandes surfaces à la place des mauvaises herbes et nourriront le sol au lieu de l'épuiser.

## L'éco-attitude en désherbage

En éco-jardinage, il n'existe pas de « mauvaises herbes », on parle plutôt de plantes vagabondes, aux mauvais endroits. N'oubliez pas qu'elles sont de précieuses indicatrices de la nature de votre sol, qu'elles abritent la faune sauvage, en particulier les insectes et que certaines protègent même vos cultures des nuisibles. C'est pourquoi il se révèle utile de garder un coin de son jardin en friche et de ne pas y désherber.

L'ortie fait partie de ces plantes détestées alors qu'au jardin elle peut vous rendre bon nombre de services. Une fois transformée en purin, elle se révèle un excellent engrais liquide pour vos plantes.

Eco-astuce : Les mauvaises herbes arrachées rejoignent le compost !

Source : [fiches conseils de plantes et jardins.com](http://fichesconseilsdeplantesetjardins.com)